MAIRIE DE PRENDEIGNES (LOT)

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Le Conseil Municipal de la commune de PRENDEIGNES, s'est réuni.

Etaient présents les conseillers suivants : Magali BARRIERE, Marie-Hélène TAURAND, Pascal BAHU, André BOURGUIGNON, Alain JUVENAL, Christian SOUIRY, Guy TARAYRE, Jean-François TAURAND, Gérard TEYSSEDOU, Philippe THIBAULT.

Secrétaire de séance : Magali BARRIERE

Absente : Monique VILLENEUVE

Ordre du jour :

Proposition de motion : carte des Zones Soumises à Contraintes Naturelles

20h30 : rencontre avec M. Bernard LOPES et Mme Céline ARNAL.

21h00 : projet d'aménagement de la Mairie en présence de Laura CONSTENSOU, architecte.

Délibérations:

- Caution locataires logement bibliothèque,

Questions Diverses.

Délibérations du conseil :

Remboursement de la caution aux locataires du logement de la bibliothèque (DE_2016_31) Cette délibération annule et remplace la précédente qui n'est pas valide car les votes ont étés omis.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les locataires du logement au dessus de la Bibliothèque, Madame GIRAUDEAU Margaux et Monsieur MONDIN Antoine ont quitté le logement le 15 octobre 2016 et qu'ils l'ont restitué en bon état. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de restituer la caution à Madame GIRAUDEAU Margaux et Monsieur MONDIN Antoine soit un montant de 391,31 €uros, sous réserve que les loyers et charges annexes soient payés dans leur intégralité.

Motion:

La première étude communiquée par le Ministère de l'Agriculture révèlerait l'exclusion de 111 communes de ce dispositif des Zones Soumises à Contraintes Naturelles (ZSCN)générant des aides pour les petites exploitations agricoles.

Par solidarité, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion demandant, entre autres au Ministère de l'Agriculture que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent à l'issue de ce chantier de révision du zonage, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers. L'incidence du nouveau classement s'il devait confirmer l'exclusion de cette centaine de communes est estimé à 9 millions d'euros par an pour le département avec un impact direct pour le revenu de plus d'un millier d'éleveurs lotois.

Questions à l'ordre du jour :

- Rencontre avec M. Bernard LOPES et Mme Céline ARNAL

M. Bernard LOPES et Mme Céline ARNAL viennent rencontrer le Conseil Municipal pour présenter leur projet de réalisation de pains et pâtisseries sans gluten qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre dès le mois de janvier. En attendant de trouver un local définitif, ils sollicitent la possibilité d'utiliser l'espace traiteur de notre salle d'animation. Ce projet ayant été présenté en amont à Monsieur Le Maire, celui-ci a conduit des recherches pour voir si l'utilisation de notre salle pourrait être possible. Un contrat particulier « BAIL COMMERCIAL A TITRE DEROGATOIRE » pourrait être signé pour une durée de 6 mois avec un respect

des autres usages de la salle. Le CM se prononce favorablement pour un soutien à ce projet porté par ces jeunes prendeignois.

- Un temps de rencontre avec Mme Constensou, architecte, est ensuite organisé afin de faire le point sur les aménagements possibles de la Mairie afin de favoriser l'accessibilité. Suite à son expertise, il s'avère que des travaux plus importants seraient à envisager. En effet, le toit et les murs porteurs du haut de la mairie seraient à revoir. Différentes infiltrations perturbent la solidité des murs, les arases. Chacun des élus fait part de ses remarques et des idées possibles d'aménagement. Une prochaine rencontre aura lieu pour évoquer ce projet et les finances possibles.

Plusieurs devis seront également demandés notamment sur la réfection de la toiture.

Questions Diverses:

- Monsieur Guy Tarayre fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat AEP.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h00.

La séance est levée à 0h30.